



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 17 novembre 2022

Objet : Approbation de la Décision Modificative N°2 du budget autonome de la régie des Parcs de stationnements

Date de la convocation : 10 novembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de novembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 31

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etai^{ent} présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etai^{ent} absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur TIERI Paul à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur GRASSI Didier à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Madame SALGE Hélène ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Madame Laura Orsini-Sauli élue secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1612-1 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/AVRIL/01/24 en date du 2 avril 2022 portant approbation du budget primitif du budget de la Régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022/JUIL/01/27 en date du 13 juillet 2022 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement concernant l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 novembre 2022 ;

En synthèse, le budget 2022 en section fonctionnement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 011	445 000,00	339 500,00		784 500,00
Chapitre 012	1 146 000,00		20 000,00	1 166 000,00
Chapitre 65	100,00			100,00
Chapitre 66	204 890,63	15 000,00	3 109,37	223 000,00
Chapitre 67	1 000,00	689 255,85	-63 109,37	627 146,48
Chapitre 68		1 000 000,00	20 000,00	1 020 000,00
Chapitre 69	50 000,00	10 000,00	20 000,00	80 000,00
Chapitre 023	764 040,45	-215 911,74		548 128,71
Chapitre 042	680 968,92	133 148,14		814 117,06
Total des dépenses de fonctionnemen	3 292 000,00	1 970 992,25	0,00	5 262 992,25

Recettes de fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 013				0,00
Chapitre 70	2 710 000,00			2 710 000,00
Chapitre 73				0,00
Chapitre 74				0,00
Chapitre 75	15 000,00			15 000,00
Chapitre 76				0,00
Chapitre 77	1 000,00	300 000,00		301 000,00
Chapitre 042	566 000,00	83 000,00		649 000,00
Résultat reporté		1 587 992,25		1 587 992,25
Total des recettes de fonctionnement	3 292 000,00	1 970 992,25	0,00	5 262 992,25

En synthèse, le budget 2022 en section investissement (budget primitif et décision modificative n°2) est le suivant :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses de Fonctionnement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 10				0,00
Chapitre 13				0,00
Chapitre 16	491 867,45	10 000,00		501 867,45
Chapitre 20				0,00
Chapitre 204				0,00
Chapitre 21	387 141,92	130 985,84		518 127,76
Chapitre 23		1 025 000,00		1 025 000,00
Chapitre 26				0,00
Chapitre 27				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 040	566 000,00	83 000,00		649 000,00
Chapitre 041				0,00
Solde d'exécution reporté		196 058,81		196 058,81
Total des dépenses d'investissement	1 445 009,37	1 445 044,65	0,00	2 890 054,02

Recettes d'investissement en €	BP	DM1	DM2	BP+DM
Chapitre 024				0,00
Chapitre 10				0,00
Chapitre 1068		500 000,00		500 000,00
Chapitre 13		1 002 808,25		1 002 808,25
Chapitre 16				0,00
Chapitre 21		25 000,00		25 000,00
Chapitre 23				0,00
Chapitre 45				0,00
Chapitre 021	764 040,45	-215 911,74		548 128,71
Chapitre 040	680 968,92	133 148,14		814 117,06
Chapitre 041				0,00
Solde d'exécution reporté				
Total des recettes d'investissement	1 445 009,37	1 445 044,65	0,00	2 890 054,02

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Jean-Joseph MASSONI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean s'étant abstenus ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien ayant voté contre.

Article unique :

- **Adopte** la décision modificative n°2 du budget de la régie autonome des parcs de stationnement pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Laura ORSINI-SAULI

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.